RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL
en date du 18 février 2015

L'an deux mil quinze, le dix-huit février, à dix huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Pierre Jean MARTINET, Maire.

Présents : Messieurs Pierre Jean MARTINET, Didier RIGAIL, Alain REYNAUD, Dominique LAGARDE, Jean Pierre ROLLAND, Mesdames Nathalie LAVIGNE, Christel BASSOT

ABSENTS EXCUSES : Messieurs Dominique BERNESCUT, Sébastien CHARRÉ, Frédéric FERCHAUD, Madame Gaëlle LAUD

Monsieur Sébastien CHARRÉ a donné pouvoir à Monsieur Didier RIGAIL

Date de la convocation : Vendredi 13 février 2015

Ordre du Jour :

- Désignation d'un ou d'une secrétaire de séance
- Adoption du compte rendu de la séance du 15 décembre 2014
- Délibération n°118022015 relative à la dotation d'équipement des territoires ruraux : Réalisation d'un local technique
- Délibération

Monsieur Jean Pierre ROLLAND est nommé secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière réunion est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal le rajout d'une délibération à l'ordre du jour. Il s'agit de délibérer

Délibération n°118022015 relative à la Dotation d'équipement des territoires ruraux : Réalisation d'un local technique

Le Maire informe le conseil municipal que suite à la délibération n°315122014 approuvée le 29 décembre 2014, il convient de délibérer à nouveau sur la demande de subvention de la dotation d'équipement des territoires ruraux. Compte tenu des éléments communiqués par les services de la sous-préfecture, il apparaît que le pourcentage de subvention peut être porté à 35 %.

Après avoir repris le dossier initial et écouté ces nouveaux éléments, le Conseil Municipal décide :

Vu les nouveaux éléments apportés :

Dépenses totales hors taxes ……122 921.00 €
Dépenses TTC……147 014.00 €

Dépenses subventionnées compte tenu des critères……105 750.00 €

Montant de la subvention sollicitée …….. **37 012.00** €
35 % du montant hors taxes

Décide :

- De confirmer l'opération « réalisation d'un local technique » inscrit en section d'investissement du budget communal 2015.
- Arrête les modalités de financement de cette opération
- Autorise monsieur le maire à signer et à déposer le dossier de demande subvention dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2015
- Précise que la construction de ce local devient indispensable pour abriter le véhicule et les divers matériels pour la commune.

Adopté à l'unanimité

VOTE : 8 POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h30